

**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

31 Juillet 2017 19 h

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Bernard GENEVRIER, Maire, en séance ordinaire

*Etaient présents :*

Roger GROSSIORD Ian THOMPSON Jean-Pierre GROSGURIN Adjoints  
Olivier JUREDIEU Jeanine BLANC Marie-Hélène GROSSIORD  
Franck DENIAUD Pierre ZIOSI  
Excusé : Patrick LEVRIER

*Secrétaire de séance :* Jeanine BLANC

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal approuve les comptes-rendus des séances des 19 et 30 juin 2017

**DECISIONS PRISES** dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 30 novembre 2015

**DECISIONS : N°001 30/05/2017 et N°002 30/05/2017**

Accord donné à la Sté Axians mandatée par le SIEA pour la pose d'un shelter et de ses équipements sur la parcelle B1591 appartenant à la commune, près du Centre de Secours, aux Septfontaines et pour la pose de deux armoires fibre optique nécessaire aux fourreaux destinés au réseau optique.

**URBANISME**

Numéro de dossier	Non du demandeur	Nature du projet ou des travaux	Date de décision	Décision
CUB opérationnel	DESPEIGNES Aline	Projet de construction d'un bâtiment agricole « Le Grand Pré »		En cours

**Déclarations préalables**

Mr Barberis « Le Centre » : après plusieurs demandes de régularisation de son dossier (aménagement intérieur/création places de parking) restées sans action de sa part, le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite qu'un procès-verbal soit dressé en collaboration avec le Service ADS de la CCPG.

Mr Guichon « au Pralet » sera contacté afin qu'il dépose impérativement sa nouvelle demande avant fin septembre. Si tel n'était pas le cas, les installations de chantier devront être démontées.

### Tribunal Administratif

Affaire Préfet/Commune pour le PC Mr Leplâtre : La commune confiera le dossier à la SELARL Cabinet Philippe PETIT et Associés – de Lyon.  
Une copie de tout le dossier lui sera adressé ainsi qu'à Groupama, dans le cadre du contrat Villasur.

### Chalet de la Loge

#### Convention CCPG/Commune

Mr le Maire donne lecture de la convention d'occupation précaire établie par la CCPG mettant à disposition de la commune de Lélex le refuge de la Loge et les terrains qui le supportent . Le bien comprend un bâtiment d'une superficie de 140 m2 comprenant salle d'accueil, cuisine, dortoir, sanitaires, etc..et un tènement foncier d'une superficie de 3379 m2, le tout figurant au cadastre de la commune Section E . La convention est consentie du 15 juillet 2017 au 15 janvier 2018, elle prendra fin prématurément si l'acte de vente à intervenir entre les deux parties est signé avant la date de caducité, à savoir le 15 janvier 2018. Elle est consentie à titre gratuit

Le conseil (1 voix CONTRE 3 ABSTENTION) autorise Mr le Maire à signer ladite convention et à souscrire une assurance pour ce bien.

Une commission composée du Maire et de Roger Grossiord, Jean-Pierre Grosgrin, Olivier Juredieu et Pierre Ziosi est créée pour ce dossier.

#### Convention Commune/Locataire

Afin de voir ce refuge ouvert au public avant la fin de la saison estivale, Mr le Maire a contacté Mr Franck DAMOIS, qui a déjà géré ce refuge et est intéressé afin d'exercer les activités suivantes :

à titre principal : Hébergement

à titre accessoire : Restauration

Mr le Maire donne lecture du projet de convention d'occupation temporaire du domaine public établi à cet effet et demande au conseil municipal de se prononcer ainsi que de l'autoriser à signer l'avenant à intervenir avec Groupama pour l'assurance de ce bien.

Accord du conseil ( 5 voix POUR 1 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS)

### VILLAGE VACANCES FAMILLES

Le bail commercial arrive à son terme fin octobre 2017 et doit être renouvelé. D'importants travaux concernant l'accessibilité et rénovation sont à prévoir.

Mr le Maire rencontrera Mr Carrasco, Directeur Régional et Mr Deborde, Directeur VVF Lélex le 8 Août en Mairie – A suivre.

### Voirie -Route du Moulin Neuf –

En vue de terminer la régularisation cadastrale et compte-tenu de la nécessité d'améliorer le haut du chemin situé lieudit « La Chapelle » dont la fréquentation sera sensiblement augmentée du fait de la construction des 22 logements Semcoda, Mr le Maire souhaite que l'Agence d'Ingénierie de l'Ain accompagne la commune sur ce dossier. Accord du conseil

### SEMCODA

Mr le Maire informe l'assemblée que la Semcoda sollicite la commune pour participer à sa nouvelle augmentation de capital, par l'émission de 46 700 nouvelles actions d'une valeur de 325 euros. Il est rappelé que la commune possède 100 actions. Accord unanimité pour 5 actions soit 1 625 euros.

### PATINOIRE

Elle sera située à la salle polyvalente pendant la période du 23 décembre au 6 janvier, ouverte de 14 à 20 h, la location des patins se fera sur place. Accord pour signer le contrat d'assurance et déléguer à Culture pour Tous la gestion de cet équipement.

### Tourisme

Accord unanime pour renouveler la convention liant la commune au SMMJ pour le fonctionnement de la maison du tourisme pour un montant de 11 209 Euros

### Centre de loisirs

Mise à disposition du bilan d'activité hiver 2016-2017 et accord pour signature de l'avenant avec Familles Rurales été 2017, Cet avenant à la convention signée le 18 novembre 2016, définit la subvention d'équilibre ainsi que les modalités de versement.

1<sup>er</sup> juillet : 2 100 € honoraires Familles Rurales

1<sup>er</sup> juillet : 6 500 € acompte subvention équilibre

30 octobre : solde 800 €

## Préfecture

information sur les modifications compétences CCPG et dissolution sivom valserine

## Cabinet Médical

Une nouvelle annonce sera passé prochainement sur le site médecins de montagne pour hiver 2017/2018 .

## Budget Primitif 2017

La section d'investissement du fait des reports de 2016 se monte à 542 000 € au lieu de 500 000 €, l'emprunt à réaliser a été modifié en conséquence pour équilibrer .Accord pour prendre une décision modificative

## ECOLE RPI -compte-rendu du conseil d'école du 29/06/2017

## ONF

Vente de bois de chauffage – inscription particuliers jusqu'au 15/8 - 32 euros le stère

Une visite de contrôle PEFC (promouvoir la gestion durable de la forêt) aura lieu le 14 septembre à 14 h.

**Ball trap** - doléances concernant les tirs de nuit – Renseignements pris auprès de la Société, ces horaires étaient exceptionnels du fait du 20<sup>e</sup> anniversaire du ball trap –

A l'avenir, les tirs devront s'achever au plus tard à 20 h

**EPF de l'Ain** - Délibération de l'EPF relative aux projets d'acquisition de la commune

## DIVERS

- Valzik demande de subvention – Accord pour 460 euros
- Contrat de service radars – Accord pour 3 années
- Vidéosurveillance - Réunion sécurité du 4 juillet à Champfromier
- Sidéfage - comité syndical du 6 juillet
- Chalet Louis Marchand -- Bilan financier

## CCPG

Mobilité : Réunion 4/09/2017 à Lélex Via Valserina

Gestion des eaux pluviales : Copil du 22 juin 2017

Eau et assainissement : Travaux la Platière/ compte rendu du 28 juin 2017

Environnement : Domaine de Piers copil du 6 avril 2017 et CR du 14 juin 2017

Contrat rivières : Plan de gestion de la ressource en eau copil du 18/05/2017

Urbanisme /ADS : Comité de suivi juillet 2017

## PREFECTURE

- Rapport des services de l'Etat dans l'Ain
- Contrôle légalité : Synthèse des irrégularités constatées dans les communes en 2016
  - \* Loi sur l'eau – Projet de création du centre commercial « village des Alpes à Chatillon de Michaille: la commune de Lélex est concernée par une mesure compensatoire « zone humide »
  - \* Réglementation de l'emploi du feu et l'écobuage pour les activités agricoles ou forestières dans le cadre de la prévention des incendies de forêts.